

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 7 septembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le 7 septembre à 20h00, le Conseil Municipal de BESSINES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques MORONVAL, Maire de Bessines.

*Conseillers en exercice : 19*

*Présents : 14*

*Votants : 17*

*Date de la convocation : 1er septembre 2017*

NOM	PRESENT	ABSENT	POUVOIR
Jacques MORONVAL	X		
Noëlle ROUSSEAU	X		
Patrick THOMAS		X	Véronique NIGNOL
Christophe SAUZEAU	X		
Brigitte SOLDERA	X		
Bruno FUMERON	X		
Michel VOINEAU		X	Brigitte SOLDERA
Michel ROBICHON	X		
Dany RENAUD		X	
Nathalie PETIT	X		
Véronique NIGNOL	X		
Odile NIVELLE	X		
Serge GELIN	X		
Muriel HARYMBAT		X	Nathalie PETIT
Anthony SAINT- MARTIN		X	
Bernard PITHON	X		
Francis GUILLEMET	X		
Nathalie PINEAU- COURJAUD	X		
Touhami SEGHROUCHNI	X		

## ORDRE DU JOUR

- 1- Tarifs municipaux 2018 (point retiré de l'ordre du jour)
- 2- Convention cadre avec la Ligue de L'Enseignement
- 3- RODP 2017
- 4- Demande de subvention saison culturelle 2017 La grange Bleue
- 5- Demande de subvention PACT de la CAN pour l'aménagement de la salle de la Grange
- 6- Demande de subventions au titre des amendes de police pour les aménagements de la rue de Chanteloup
- 7- Choix entreprise reliures registres de délibérations
- 8- Marché maîtrise d'œuvre des bâtiments communaux (point retiré de l'ordre du jour)

### POINT 1 : Tarifs municipaux 2018 (retiré de l'ordre du jour)

### POINT 2 : Convention cadre avec la Ligue de l'Enseignement

Il est demandé au Conseil d'autoriser le Maire à signer une convention cadre avec la Ligue de l'Enseignement pour proposer des intervenants professionnels sur les temps périscolaires.

Cette convention est fixée pour l'année scolaire 2017/2018 et bénéficie d'une tacite reconduction.

Pour l'année 2017/2018 le montant est fixé à 55 € de l'heure. 67 heures sont arrêtées les mardis et jeudi de 15h45 à 16h45, soit un total de 3685 €.

✚ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention ci jointe.**

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
17	0	0

### POINT 3: RODP 2017

Le concessionnaire est tenu de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel.

- RODP 2016 : 456 € (au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz pour l'année 2017)

Formule de calcul :  $(0,035 \times L + 100) \times TR$

L est la longueur exprimée en mètres des canalisations de distribution de gaz naturel sous domaine public communal au 31 décembre de l'année précédente

TR est le taux de revalorisation de la RODP tenant compte de l'évolution de l'indice ingénierie depuis la parution du décret du 25 avril 2007

Soit pour la commune : L = 8 180 m et TR = 1.18

- ROPDP 2016 : 9 € (au titre de l'occupation provisoire du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz)

Formule de calcul :  $0,35 \times L$

L est la longueur exprimée en mètres des canalisations construites ou renouvelées sur le domaine public communal et mises en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.

Soit pour la commune :  $L = 25 \text{ m}$

↳ **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide le montant retenu de 465 € au titre de la ROPDP pour l'année 2017.**

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
17	0	0

#### **POINT 4: Demande de subvention saison culturelle 2017 La Grange Bleue**

La Grange Bleue va proposer 6 soirées par saison (chansons, théâtres et soutien à des artistes régionaux). Un projet d'équipement est aussi en cours de préparation pour rendre la salle de la Grange adaptée aux spectacles.

Il est demandé au Conseil d'autoriser le Maire à déposer une demande de subvention de fonctionnement auprès du Conseil départemental pour la saison 2017.

↳ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention de fonctionnement auprès du Conseil Départemental pour la saison culturelle 2017 (6 spectacles) de la Grange Bleue et à signer tous les documents s'y rapportant.**

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
17	0	0

#### **POINT 5: Demande de subvention PACT de la CAN pour l'aménagement de la salle de la Grange**

Dans le cadre du pacte financier et fiscal de solidarité, la CAN a créé un fond de soutien aux communes le « Programme d'Appui Communautaire au Territoire » (PACT) disposant d'un montant de 6 M € sur 2 ans, renouvelable.

Ce programme accompagne les communes à la réalisation des objectifs du projet de territoire. Des règles d'attribution seront établies en fonction de l'effort fiscal, de la part des logements sociaux/ habitants, de la capacité contributive des habitants mesurée à travers 2 indicateurs à savoir le potentiel financier / habitant et le revenu / habitant.

Monsieur le Maire propose au Conseil de demander des subventions concernant l'aménagement de la salle de la Grange.

↳ Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- autorise Monsieur le Maire à réaliser toutes les demandes de subventions nécessaires pour ce projet
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
17	0	0

#### **POINT 6: Demandes de subventions au titre des amendes de police pour les aménagements de la rue de Chanteloup**

Dans le cadre du réaménagement de la voirie de Chanteloup, Monsieur le Maire propose donc la mise en place de dispositifs d'aménagement de sécurité pour limiter les vitesses pratiquées.

Il informe le Conseil que la commune peut prétendre bénéficier d'une subvention au titre des amendes de police.

↳ **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à réaliser toutes les formalités nécessaires au dépôt d'un dossier de demande de subventions au titre des amendes de police pour le projet de sécurisation des voies mentionnées ci-dessus et de signer tous les documents s'y rapportant.**

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
17	0	0

#### **POINT 7 : Choix entreprise reliures registres des délibérations**

La commune dispose de registre dont certains sont abimés par le temps et les multiples utilisations. Ceux-ci nécessitent une restauration. Suite aux devis, il est proposé de valider le choix de l'entreprise suivante : Atelier QUILLET 7 chemin du Corps de Garde BP 10, 17111 LOIX - Ile de Ré pour 431.40 € pour le registre de 1808-1851 et 546 € pour le registre de 1855-1886 soit un montant global de 977.40 €

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire :**

- **A faire réaliser les travaux de restauration des registres des délibérations de 1807 à 1886 auprès de l'entreprise L'Atelier QUILLET pour un montant de 977.40 € ;**
- **A solliciter du Conseil départemental une aide financière pour la restauration de ces registres ;**
- **A signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
17	0	0

#### **POINT 8 : Marché maîtrise d'œuvre des bâtiments communaux (point retiré de l'ordre du jour)**